

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mende, le 6 février 2023

CALAMITÉ AGRICOLE – SÉCHERESSE 2022

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a reconnu l'ensemble du département en état de calamité agricole définitif par arrêté signé le 16 décembre 2022.

L'élevage lozérien a été fortement impacté par cet épisode de sécheresse, avec en particulier des pertes sur le fourrage :

- Des taux de pertes sur les prairies et pâturages de 49 %
- Pour la moitié nord du département et 46 % pour le sud.

Les agriculteurs potentiellement éligibles ont reçu un courrier permettant de renseigner le formulaire de demande d'indemnisation. Plus de 1900 éleveurs ont déjà déposés leurs demandes. Le délai maximum pour le renvoi du formulaire est fixé **au 15 février**.

Pour soutenir les agriculteurs, il a également été décidé de les exonérer de l'impôt foncier non bâti dû pour l'année 2022. Cette exonération bénéficie aux propriétaires fonciers. Le but étant d'aider les agriculteurs victimes de la sécheresse, le préfet invite les propriétaires à bien rétrocéder ces exonérations aux exploitants concernés. Les dégrèvements, réalisés par la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), sont en cours.

Pour plus d'informations, concernant **l'exonération de la Taxe Foncière sur le non bâti (TFNB)**, veuillez vous rapprocher des services de la Direction départementale des finances publiques.

Par téléphone : du lundi au vendredi au 04.66.49.16.11 (le service des impôts de Mende) et (le service départemental des impôts fonciers).

Par messagerie : sur impots.gouv.fr - rubrique « Votre espace Particulier »

En prenant rendez-vous : sur impots.gouv.fr - rubrique « Contact »

Pour les dossiers de calamités agricoles, vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires de Lozère – Service Économie Agricole – (Géraldine Gély au 04.66.49.45.61 ou Stéphane Laulaigne au 04.66.49.45.36 ou l'accueil au 04.66.49.41.00).

Direction des services du cabinet

Tél : 06 74 57 49 65

Mél : pref-communications@lozere.gouv.fr

Service départemental

de la communication interministérielle

2 rue de la Rovère
48005 Mende
CEDEX